



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 1^{er} février 2019

Appel à la responsabilité de chacun pour la journée de mobilisation des "Gilets jaunes" le samedi 2 février 2019

Des appels à rassemblements du mouvement des "Gilets jaunes" ont été diffusés pour la journée du samedi 2 février 2019.

Les forces de police et de gendarmerie seront pleinement mobilisées sur l'ensemble du département pour garantir le maintien de l'ordre public.

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, le préfet du Finistère, M. Pascal LELARGE, a pris des mesures temporaires :

- le transport et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont interdits le samedi 2 février 2019 de 10h à 00h, dans les villes de Morlaix et de St-Martin-des-Champs. La vente d'alcool à emporter est également interdite dans les mêmes conditions.

- l'accès aux villes de Morlaix, St-Martin-des-Champs, Plouigneau et Garlan est interdit à tout véhicule et à toutes personnes transportant des matériaux dangereux (fusée de signalisation, artifices, fumigènes...) ou pouvant être déversés sur la voie publique ou susceptibles d'être utilisés comme projectiles, les samedi 2 et dimanche 3 février 2019.

Ces mesures concourent à assurer la sécurité de tous, le préfet du Finistère appelle chacun à faire preuve de responsabilité en adoptant un comportement adapté pendant les rassemblements.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère